

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 4 janvier 2006

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2


Re: Dossier RDÉ R-3573-2005
Approbation d'une entente d'intégration éolienne conclue par Hydro-Québec
Distribution avec Hydro-Québec Production.
Demande de frais de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la demande de frais de l'*Association québécoise de
lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* au
présent dossier.

Nous attirons votre attention sur le fait que le temps consacré au dossier a été supérieur à
ce qui est ici réclamé. La demande a toutefois été réduite compte tenu des barèmes
maximaux de frais énoncés par la Régie dans sa décision D-2005-191. Pour les mêmes
raisons, nous avons limité la demande uniquement à la période indiquée sur le formulaire,
se terminant le 5 décembre 2005 ; les travaux effectués subséquemment ne sont pas
facturés.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir
l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*
et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

p.j. (Demande de frais)
c.c. La demanderesse.